

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Lundi 18 février 2013

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

21 FEV. 2013

Le dix huit février deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 février 2013, s'est réuni salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'Ivry-sur-Seine, sous la présidence de Daniel DAVISSE.

Étaient présents :

MM. DAVISSE Daniel, AUDOUBERT Alain, GOSNAT Pierre, BOURJAC Jean-Marc, DUCHENE Chantal, KENNEDY Jean Claude, LEPRÊTRE Michel, BERNARD Méhadée, TISLER Frédéric, DUBOUCHET Michèle, ABDOUN CHAREF Slimane, AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, BEAUBILLARD Olivier, BELL-LLOCH Pierre, BEN MOHAMED Khaled, BISMUTH Bernard, BOUYSSOU Philippe, BRAHIMI Nadia, BROUTÉ Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DESABRES DOS SANTOS Maria, DESPRÉS Catherine, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GUILLAUME Didier, HAMANI Djamel, LADIRE Luc, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARTINEZ Pierre, MASSÉ Elodie, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, RABARDEL Evelyne, RAMAEL Albertino, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TEYSSEYRON Agnès, TROUDI Raoudha, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WOJCIECHOWSKI Bozena

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BERNARD Sandrine	mandat à Mme BROUTÉ Camille
M. DIGUET Patrice	mandat à M. DAVISSE Daniel
M. LECLERCQ Régis	mandat à M. CASTELNAU Bruno
M. MARCHAND Romain	mandat à M. BOUYSSOU Philippe
M. POTIER Marchand	mandat à M. TAGZOUT Mourad
M. TMIMI Hocine	mandat à M. LADIRE Luc

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BROUTÉ Camille

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>56</u>
Présents	<u>50</u>
Représentés	<u>6</u>
Absents	<u>/</u>

**Certifié exécutoire compte
tenu de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

OBJET :

Débat d'orientations budgétaires – Année 2013

Communauté d'Agglomération Seine Amont
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget primitif de la Communauté d'agglomération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'élaboration du budget primitif 2013.

Fait et délibéré en séance à Ivry-sur-Seine, le 18 février 2013.

Pour extrait conforme,
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine Amont
Daniel DAVISSE

